

## Tourisme

## Comment faire du Gabon une destination de référence ?



Photo : Aristide Moussavou  
Madeleine Berre, en charge du Tourisme.



Photo : DR  
Situé au cœur du Bassin du Congo, notre pays possède une faune et une flore parmi les plus diversifiées au monde.



Photo : Moussadji  
Avec 800km de façade maritime, le Gabon dispose véritablement d'atouts pour développer son tourisme.

Willy NDONG

Libreville/Gabon

LE Gabon dispose de nombreux atouts touristiques pouvant faire de notre pays une destination de rêve. En effet, situé au cœur du Bassin du Congo, deuxième poumon de la planète, notre pays possède une faune et une flore parmi les plus diversifiées au monde.

Malheureusement, malgré ces nombreux atouts, le secteur touristique est très peu développé dans le pays. Ainsi, conscient des enjeux économiques et sociaux du tourisme et de l'écotourisme, conformément au Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), qui décline la vision du tourisme

de notre pays en ce que « le Gabon sera en 2025, un pôle régional d'excellence dans le tourisme », le ministère du Commerce, des Petites et moyennes entreprises, de l'Artisanat, du Tourisme et du Développement des services, vient de définir une politique dans ce domaine en quatre plans d'actions: mise en place d'une offre touristique pour la CAN 2017; inventaire et valorisation du patrimoine historique, élaboration d'une carte géographique des sites et monuments historiques; loi portant réglementation du secteur du tourisme au Gabon et volet formation.

A l'occasion de la 31e édition de la Coupe d'Afrique des nations de football 2017, le ministre Madeleine Berre et son équipe envisagent de

mettre à la disposition des visiteurs une offre touristique diversifiée, dynamique, de qualité et accessible. A cet effet, l'ambition est de mettre en valeur le patrimoine touristique par une animation autour de la compétition, afin de créer la richesse et la croissance inclusive.

L'organisation des Sites de souvenirs dans les villes abritant la CAN et dans les principaux points intermodaux de transports participent donc cet objectif.

Parmi les offres variées, on retrouvera les produits suivants : produits de l'artisanat, à travers des Cases du souvenir, mets et produits de la gastronomie, spectacles et danses, village virtuel, circuits touristiques (City tours, parcs, culture & nature) et divertissement (

films documentaires).

Le volet valorisation du patrimoine historique consiste à faire l'inventaire et à proposer des stratégies de valorisation des sites, monuments et personnages historiques de notre pays. Celle-ci sera validée dans le cadre d'une commission nationale, car impliquant d'autres départements ministériels dont celui en charge de la Culture.

**LOI SUR LE TOURISME** • Au sujet de la loi réglementant l'activité du tourisme, force est de reconnaître que le secteur est resté longtemps sans un texte d'encadrement. Au fait des questions juridiques, « le ministre Madeleine Berre s'est personnellement investie dans l'élaboration de cette loi, au

jourd'hui bouclée. Reste le processus d'adoption de celle-ci », indique-t-on du côté du ministère du Tourisme.

Cette action 3, faut-il le rappeler, fait référence à la bonne gouvernance et la consolidation des fondements de l'émergence prescrits par le PSGE et répond notamment à la réforme juridique (code du tourisme, stratégie nationale du tourisme, etc.), à la réforme quant aux avantages fiscaux et douaniers, à la redéfinition des normes hôtelières, au classement des hôtels et au renforcement du partenariat public/privé et collectivités locales.

Concernant le point 4, relatif à la formation des ressources humaines dans le secteur, il s'agit de dévelop-

per une politique de formation aux métiers du tourisme et de la restauration. A ce titre, des formations, aussi bien à l'endroit des opérateurs que des techniciens de l'administration, en termes de renforcement des capacités et de stage de perfectionnement, ont été faites. D'autres sont en prévision pour cette année 2016.

En effet, depuis deux mois, des partenariats fructueux ont été scellés avec le Maroc et l'Egypte pour la formation des opérateurs économiques (artisans) et des fonctionnaires, afin de rendre les produits plus affinés et compétitifs d'une part et, d'autre part, d'optimiser le rendement des agents publics amenés à mettre en œuvre la politique sectorielle du tourisme.

## Journée internationale des forêts

## Prendre la mesure des interactions entre la forêt et l'eau

F.A.

Libreville/Gabon

**SOUS** le thème "Les forêts et l'eau", la communauté internationale célèbre, ce 21 mars, comme chaque année, la Journée internationale des forêts. Pour la ministre de la Protection de l'environnement, des Ressources naturelles, de la Forêt et de la Mer, Flore Mistoul, ce thème permet de mettre un accent particulier sur le rôle

primordial que jouent les forêts dans le cycle de l'eau, élément indispensable à la vie.

« En effet, il est important de rappeler que les forêts fournissent 75% de l'eau potable accessible à travers le monde pour couvrir les besoins domestiques, agricoles, industriels et écologiques. Le thème de cette journée est en parfaite adéquation avec la vision du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, qui, à travers le Plan stratégique Gabon émergent, place les

questions relatives à la préservation des forêts au rang des priorités », a déclaré la ministre.

Au Gabon, la préservation et la gestion durable des forêts, tout comme celles des zones humides, revêtent un caractère stratégique. A cet effet, huit sites Ramsar assurent la gestion rigoureuse des zones humides les plus importantes, alors que les parcs nationaux des Monts de Cristal, de Birougou et de Minkébé protègent les châteaux d'eau, sources des ri-

vières telles l'Ivindo et la Nyanga.

Une occasion pour la ministre de la Protection de l'environnement d'attirer l'attention de tout un chacun sur la question de la forêt et de l'eau. « J'exhorte chacun de nous à prendre la mesure des interactions entre la forêt et l'eau, qui constituent le patrimoine commun de l'Humanité, et que nous avons le devoir de préserver pour les générations présentes et futures », a-t-elle insisté.



Photo : AMS  
La ministre de la Protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, de la Forêt et de la Mer, Flore Mistoul, lors de son discours de circonstance.

## Rencontre entre le ministre des Mines et les bijoutiers

## Réglementer le secteur de l'or

F.A.

Libreville/Gabon

LE ministre des Mines et de l'Industrie, Martial-Rufin Moussavou, a convié, vendredi dernier, à l'auditorium des Eaux et forêts, les bijoutiers des communes de Libreville, d'Akanda et d'Owendo à une réunion. Cette rencontre avait pour objectif de cerner, avec ses interlocuteurs, les contours de la décision prise lors du Conseil des ministres du jeudi 11 février 2016, concernant la question de l'exploitation de l'or. A ce sujet, le ministre a tenu

d'abord à rappeler à ses hôtes que le secteur de la bijouterie fait partie du champ des compétences du ministère en charge des Mines. Avant de les informer de la décision prise il y a un mois par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, de faire de l'or une ressource stratégique par une organisation du secteur.

« L'objectif du gouvernement est de créer un cadre normatif relatif à cette substance, sur une période de 3 mois. Lequel cadre devra s'appuyer sur les piliers ci-après : la mise en place d'un Fonds pour l'Or ; la création d'une raffinerie moderne de l'or dans la zone privilégiée de Nkok et l'enca-

drement rigoureux de l'artisanat en matière d'or », a expliqué le ministre Moussavou. Avant d'inviter les bijoutiers à se mettre sur la voie de la légalité.

En réponse, ces derniers ont estimé que cette décision venait à point nommé. « Ce secteur connaît des dysfonctionnements qui ne nous arrangent pas. Et nous sommes disposés à accompagner le gouvernement pour la bonne marche de secteur », a déclaré le porte-parole des bijoutiers présents, Seck Mamadou de la bijouterie du Carrefour Léon-Mba.

Pour faciliter la communication entre le ministère et les artisans, ces derniers ont

également informé le membre du gouvernement de la mise en place de leur association: "le Collectif des bijoutiers du Gabon".

Les questions d'autorisation d'exercer et des vendeurs de bijoux ambulants étaient au cœur des échanges. Sur le premier point, le membre du gouvernement compte signer des attestations, en attendant les documents qui seront émargés par le Premier ministre et le décret présidentiel. Pour les vendeurs ambulants, Martial-Rufin Moussavou attend une franche collaboration des bijoutiers, afin de dénoncer ces hors-la-loi.

Aussi, le ministre compte-t-



Photo : FA  
Le ministre des Mines et de l'Industrie, Martial-Rufin Moussavou (c) lors de la rencontre avec les bijoutiers.

il mettre en place une brigade chargée de traquer les vendeurs clandestins de l'or. « Il ne faut pas que ces bijoux made in Gabon soient mal jugés sur la qualité et la quantité à l'extérieur, à cause de ces vendeurs douteux », a prévenu le ministre.

Il faut savoir que bientôt, les bijoux non enregistrés au niveau du ministère des Mines ne seront plus autorisés à la vente. Et que les quantités d'or achetées mensuellement par les artisans devront être connues du ministère.